



KPMG Audit
9, avenue du Granier
BP 158
38244 Meylan Cedex
France

ERNST & YOUNG Audit

Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris La Défense Cedex
France

Groupe GO Sport S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'attribution gratuite d'actions aux
salariés et aux mandataires sociaux
20^{ème} résolution**

Assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2011
Groupe GO Sport S.A.
17, avenue de la Falaise - 38360 Sassenage
Ce rapport contient 2 pages
Référence : G111-16



KPMG Audit
9, avenue du Granier
BP 158
38244 Meylan Cedex
France

ERNST & YOUNG Audit

Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris La Défense Cedex
France

Groupe GO Sport S.A.

Siège social : 17, avenue de la Falaise - 38360 Sassenage
Capital social : €15.110.092

Rapport des commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux

Assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2011

20^{ème} résolution

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société Groupe GO Sport et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce.

Votre conseil d'administration vous propose de l'autoriser, à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Les commissaires aux comptes

Meylan, le 21 mars 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Stéphane Devin
Associé

Paris - La Défense, le 21 mars 2011

ERNST & YOUNG Audit

Nicolas Sabran
Associé